

cice budgétaire. En ce qui concerne Tahiti, le dernier de ces documents que possède l'Administration centrale est relatif à l'exercice 1894.

De cette négligence résultent de nombreux inconvénients.

Le Département et la Cour des Comptes, dans l'ignorance où ils se trouvent des résultats des exercices clos, manquent des éléments d'appréciation nécessaires pour exercer leur contrôle sur la gestion des finances locales. D'autre part, il ne m'est pas possible de satisfaire aux demandes des Administrations financières qui désirent, par exemple à l'occasion d'un emprunt que la colonie sollicite l'autorisation de contracter, se renseigner sur la situation budgétaire de celle-ci.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous inviter à m'adresser, à l'avenir, les comptes de la colonie, dans les trois mois qui suivront la clôture de l'exercice. Cet envoi devra comprendre un nombre d'exemplaires suffisant pour que le document puisse être distribué aux différentes directions du Département, et adressé aux Administrations financières qui pourraient en faire la demande.

Je vous prie de veiller à la stricte application de cette règle.

Le Ministre des Colonies,

Signé : ANDRÉ LEBON.

N° 182. — CIRCULAIRE ministérielle. — Au sujet des officiers, fonctionnaires et agents coloniaux rentrant en France avant l'expiration de leur période réglementaire de séjour.

Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs des Colonies.

(Colonies. — Secrétariat général. — 2^e Bureau.)

Paris, le 30 mars 1898.

MESSIEURS, — J'ai constaté, à diverses reprises, que les officiers, fonctionnaires et agents des services coloniaux rentraient souvent en France, par décisions du Conseil de santé, sans avoir accompli leur période de séjour colonial réglementaire ou avoir acquis des droits aux congés administratifs. Je vous prie de rappeler aux Conseils de Santé que le retour anticipé dans la Métropole, motivé par l'état de santé des intéressés, ne doit être que l'exception. Or, il tend à devenir la règle ; il y a là un abus que je vous invite à réprimer.

Je suis, d'ailleurs, bien décidé à renvoyer par le premier courrier,